



Service : Marchés Publics
J.N.V /N.H/C-D
N°DC-2023- 036

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 059-215903832-20230324-DC_2023_036-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-01

Objet : Marché relatif à la réhabilitation de l'école Jules Henri Lengrand

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 20-09 en date du 3 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché à procédure adaptée concernant les services d'assurances

DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée auprès du BOAMP et sur le profil acheteur de la ville, de conclure le marché repris en objet dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : Menuiseries extérieures avec la société BOIRAMA bu DVM située à SAINT AMAND LES EAUX pour un montant de 218 278,94 €TTC
- Lot 2 : Peintures - revêtements de sols avec la société SANIEZ CONSTRUCTION située à SOLESMES pour un montant de 154 391,38 € TTC
- Lot 3 : Serrurerie - clôture avec la société CLOTURES ET PORTAILS DU DOUAISIS située à FLERS EN ESCREBIEUX pour un montant de 130 428,00 €TTC
- Lot 4 : Plomberie - sanitaire avec la société HERVE THERMIQUE située à RAISMES pour un montant total de 15 600,00 € TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : 213

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 24 mars 2023

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu
de sa réception en Sous-
Préfecture le
et de la publication le
.....